

COMMUNE DE BARBY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013
(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2013)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, PIERRETON, ROGEAUX

Mesdames CHAPPUIS, FAURIE, FRANCHINO, SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Madame Chantal JEAN donne pouvoir à Madame Véronique FRANCHINO.

Madame Anne LAUZE donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.

Madame Murielle ORTOLLAND donne pouvoir à Madame Marie VALLET.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Samya FKAIR

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2013, **adopte à l'unanimité** le procès-verbal qui en a été dressé.

II. DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

Article	Fonction	Opération	FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2013 + DM 1 ; 2 et 3	DM 4 augmentation de Dépenses	DM 4 diminution de Dépenses	DM 4 Recettes	Budget 2013
D 022	01		Dépenses imprévues	109 310.00		- 873.00		108 437.00
D 73925	01		FPIC	7 344.00	873.00			8 217.00
			TOTAL		873.00	-873.00		
					0.00		0.00	

Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2013 + DM 1 ; 2 et 3	DM 4 augmentation de Dépenses	DM 4 diminution de Dépenses	DM 4 Recettes	Budget 2013
D 2111	01		Terrains	1 223 862.00	265 000.00			1 488 862.00
R 024	01		Produit des cessions	1 414 800.00			265 000.00	1 679 800.00
			TOTAL		265 000.00	0.00		
					265 000.00		265 000.00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE favorablement la Décision Modificative n° 4 du Budget Général 2013.

III. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE BARBY A CHAMBERY METROPOLE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP DU CLOS BESSON

Monsieur Bruno GACHET rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 17 juin 2013 approuvant le principe de la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Barby au profit de Chambéry métropole pour les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public du Clos Besson (écoles, mairie, commerces).

La part revenant à la Commune de Barby établie en phase projet pour les études et travaux relevant de sa compétence était évaluée à 7 429,50 € HT, soit 8 885,68 € TTC pour un montant prévisionnel de l'opération de 256 584,23 € TTC.

Après consultation des entreprises, le montant global de l'opération a été fixé à 306 038,75 € TTC, dont 29 419,15 € TTC incombant à la Commune de Barby. Ce nouveau montant s'explique par la pose et la dépose des pavés qui a été sous-estimée dans la phase AVP.

Il convient à présent d'adapter le montant de la part revenant à la Commune par un avenant n°1 à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Barby au profit de Chambéry métropole pour les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public du Clos Besson (écoles, mairie, commerces), portant le montant de la part revenant à la Commune de Barby à 29 419,15 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

IV. SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE – GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 novembre 2013 décidant d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 400 000 € que la Société d'Aménagement de la Savoie se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, destinés à financer l'acquisition des terrains dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Grand Clos à Barby.

Une erreur s'est glissée dans la proposition des deux contrats de prêts de la Caisse d'Epargne concernant le type d'amortissement.

Il convient de remplacer le terme « type d'amortissement : progressif » par « type d'amortissement : remboursement du capital « in fine ».

Les autres caractéristiques du prêt n° 1 et n° 2 restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification exposée ci-dessus.

V. SUBVENTION FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée par le Foyer Socio-Educatif du collège Jean Mermoz.

Le FSE est une association loi 1901 qui fonctionne avec les cotisations des familles et les subventions des mairies afin d'améliorer la vie des élèves dans leurs activités périscolaires. L'ensemble des municipalités concernées par des élèves scolarisés au collège sont sollicitées.

COMMUNE DE BARBY

Le FSE souhaite disposer d'une estrade modulable pour mettre en place des spectacles. Elle serait fabriquée par les élèves du lycée des métiers « Le Nivolet ». Le prix total de la fabrication a été estimée à 2 484,17 euros.

La commune ne s'était pas engagée à verser une subvention au FSE annuellement en fonction du nombre d'élèves de Barby inscrits au collège, mais à étudier les demandes de financement de projets.

Monsieur Christophe PIERRETON propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 400 euros pour l'acquisition de cette estrade.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 17 voix pour (Véronique FRANCHINO ne prenant pas part au vote) :

- DECIDE d'accorder au foyer socio-éducatif du collège Jean Mermoz une subvention d'un montant de 400 euros pour le projet d'acquisition d'une estrade modulable.

VI. LOCATION DE LA MAISON IMPASSE DES LARMUZES

Madame le Maire rappelle sa délibération en date du 17 juin 2013 approuvant le principe de la mise en location des locaux du rez-de-chaussée de la maison située impasse des Larmuzes, à l'entreprise Distributec, par le biais d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 23 mois.

Les travaux nécessaires pour séparer le logement du 1^{er} étage et les locaux du rez-de-chaussée sont en cours de réalisation et seront achevés le 17 décembre 2013. Le futur locataire souhaiterait toutefois effectuer des travaux complémentaires : coulage d'une dalle et peinture d'un mur.

D'autre part, les travaux de raccordement électrique devant être effectués par ERDF ne pourront pas être réalisés avant le mois de janvier.

Dans ces conditions, l'entreprise Distributec ne pourra pas débiter immédiatement son activité. Madame le Maire propose au Conseil Municipal, en complément de sa délibération du 17 juin 2013, d'approuver le principe :

- de la signature de la convention avec l'entreprise préalablement aux travaux qu'elle souhaite effectuer, pour des raisons d'assurance,
- de la facturation du loyer uniquement après la réalisation de ces différents travaux, au démarrage de l'activité de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la signature de la convention avec l'entreprise préalablement aux travaux qu'elle souhaite effectuer et à la mise en service de l'électricité,
- AUTORISE le Maire à facturer le loyer après la réalisation de ces différents travaux, au démarrage de l'activité de l'entreprise et au plus tard fin février 2014.

VII. ARRETES SUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
16 octobre 2013	GROUPE MIGNOLA	Fourniture et pose d'une bande d'éveil à la vigilance à la maison des associations	525,00 euros
16 octobre 2013	CITYLUM	Illuminations au Clos Gaillard	1 336,14 euros

COMMUNE DE BARBY

18 octobre 2013	VRD SERVICES	Mise en place et enlèvement de 4 blocs béton sur le parking du Collège	952,00 euros
24 octobre 2013	SMA ISOLATION	Flocage par flamme au préau-gymnase	3 650,40 euros
04 novembre 2013	EYMET VILLAGE	Réalisation de colis de Noël pour les personnes âgées de la Commune	3 682,50 euros TTC
5 novembre 2013	CITYLUM	Illuminations au Clos Gaillard	1 737,52 euros
6 novembre 2013	Jean-Charles BOUILLOT	Pose d'une bande contrastante pour vitrage à l'école élémentaire	1 835,00 euros
7 novembre 2013	Entreprise ALPAX	Travaux de serrurerie métallerie Aire de jeux au Clos Besson Portail de l'école élémentaire Vestiaires du Stade Bouvier	195,00 euros 635,00 euros 960,00 euros
12 novembre 2013	Entreprise VAUDAUX	Entretien / maintenance de la tondeuse Gianni Ferrari	1 355,71 euros
12 novembre 2013	Entreprise SR DAUPHINE SAVOIE	Vérification incendie de l'école élémentaire	382,00 euros
12 novembre 2013	Entreprise BERTHELON	Contrat de télésurveillance de l'école élémentaire	360,00 euros (montant annuel)
12 novembre 2013	Office National des Forêts	Expertise biomécanique d'arbres	870,00 euros
18 novembre 2013	ECODIS	2 dômes de toiture du Gymnase de l'école élémentaire	970,00 euros
18 novembre 2013	LACROIX	Fournitures de signalisation	5 732,18 euros
20 novembre 2013	CHOLAT JARDINS	Achat de végétaux	857,30 euros
28 novembre 2013	INDELEC sud-est	Achat d'un paratonnerre et de la fouille en tranchées pour l'Eglise	7 494,00 euros
29 novembre 2013	MOSAIC	Système de sauvegarde amovible et une solution logicielle contre les malveillants pour une durée de 3 ans et pour la protection d'un serveur + 11 postes	2 502,88 euros
2 décembre 2013	SIGNAUX GIROD RHONE ALPES	Marquage au sol sur voirie	5 161,55 euros
4 décembre 2013	FREMONT Christine	Acquisition de deux aquarelles	200,00 euros

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Information sur les rythmes scolaires : Madame Agnès SIMON informe le Conseil Municipal de l'avancement de la concertation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2014. Une décision collégiale sur les propositions d'horaires a été prise lors d'une réunion réunissant les enseignants, les délégués de parents d'élèves, 5 élus et 3 employés communaux. La proposition qui sera faite au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) est la suivante : activités après la classe, cours le samedi matin.

COMMUNE DE BARBY

- Les personnes compétentes ayant déjà eu une expérience avec des enfants et susceptibles d'encadrer des activités après la classe ont été invitées à se faire connaître en mairie par l'intermédiaire du Barby Flash.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 24 janvier 2014

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Christophe PIERRETON